



Rapport annuel de la Conférence tripartite de la formation professionnelle

2024

▲ TBBK ▼ CTFP ►

Tripartite Berufsbildungskonferenz

Conférence tripartite de la formation professionnelle

Conferenza tripartita della formazione professionale





La version électronique du présent rapport est dotée de fonctions interactives.
Il suffit de cliquer sur les passages soulignés pour y accéder.

Impressum

Édition : Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) © 2025

Rédaction : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI),
unité Politique de la formation professionnelle

Photos : Monique Wittwer

Graphisme et mise en page : SEFRI, unité Communication

Langues : fr/all/it

Gros plan

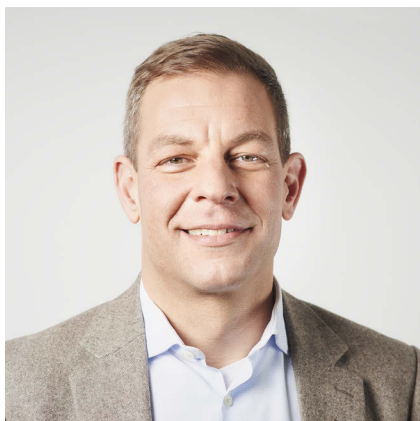
Développement des professions dans la formation professionnelle initiale

Les formations professionnelles initiales sont conçues en fonction des besoins du monde du travail, examinées périodiquement et adaptées le cas échéant. Ce processus fonctionne globalement bien. Cependant, lors du Sommet national de la formation professionnelle de 2023, les cantons ont exprimé le souhait d'améliorer leurs possibilités d'influence sur ce processus. En 2024, un groupe de travail composé de représentants de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et du SEFRI a été mis en place afin d'élaborer une solution.

Les partenaires de la formation professionnelle veillent à améliorer en continu le processus de développement des professions. Un besoin d'amélioration est apparu, par exemple, au niveau cantonal dans le cadre des échanges entre les organes politiques et les organes spécialisés. Le groupe de travail a donc formulé des propositions, dont celle, en ce qui concerne les cantons, d'une participation des organes politiques parallèlement aux processus ordinaires et sans transfert de compétences. Par ailleurs, les partenaires de la formation profession-

nelle conviennent désormais ensemble des données-clés de chaque révision d'une profession au début du processus afin d'identifier suffisamment tôt les défis potentiels et les points politiquement sensibles et de développer des solutions communes.

Comme le montrent les déclarations des partenaires de la formation professionnelle dans l'encadré ci-après, un processus de développement des professions qui fonctionne bien est une préoccupation importante de la CTFP.



« Je constate avec satisfaction que les partenaires de la formation professionnelle collaborent efficacement à la recherche d'un consensus en vue de garantir la qualité de la formation. Le fil rouge à nos yeux doit toujours être la valeur ajoutée pour les personnes en formation et les entreprises. »

Rémy Hübschi
Directeur suppléant du SEFRI

« Pour maintenir la volonté des entreprises de former et assurer l'adéquation lors de la transition vers le marché du travail, il est essentiel que les professions continuent à évoluer en fonction des besoins du marché du travail. Il est important de maintenir la capacité de réforme du système, et pour cela, nous avons besoin d'un partenariat solide avec des acteurs fiables. »

Nicole Meier
Responsable du secteur formation Union patronale suisse





«La formation professionnelle est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail (OrTra). Ensemble, les trois partenaires s'engagent en faveur d'une formation professionnelle de qualité et s'efforcent de proposer suffisamment de places d'apprentissage et de filières de formation. Il est d'autant plus important que les besoins de l'économie et du marché du travail soient exprimés et pris en compte dans le processus de développement des professions. »

Dieter Kläy

Responsable des dossiers marché du travail et formation
Union suisse des arts et métiers

«Dans un monde économique et professionnel qui évolue rapidement, le processus de développement des professions est très important. Il est essentiel que cela se fasse également dans l'intérêt des apprentis et des employés et que cela soit bien coordonné entre la Confédération et les cantons.»

Gabriel Fischer

Responsable de la politique de formation
Travail.Suisse



« Les professions qui doivent être révisées dans le cadre du processus de développement des professions doivent inclure des possibilités de reconnaissance. Dans un monde du travail en mutation, les acquis de formation existants doivent pouvoir être pris en compte de manière aussi complète et efficace que possible. »

Nicole Cornu

Secrétaire centrale politique de la formation
Union syndicale suisse (USS)

La CSFP salue les améliorations apportées au processus de développement des professions. Il est important pour les cantons que leurs préoccupations soient prises en compte dès le début des révisions des professions et que les changements puissent être mis en œuvre dans les écoles professionnelles. C'est ainsi que le partenariat de la formation professionnelle fonctionne ! »



Christophe Nydegger
Président
Conférence suisse des offices de
la formation professionnelle CSFP



Niklaus Schatzmann
Vice-président
Conférence suisse des offices de
la formation professionnelle CSFP



6 Certification professionnelle pour adultes

La déclaration d'engagement concernant la certification professionnelle pour adultes a été approuvée lors du Sommet national de la formation professionnelle de 2022. L'annexe de la déclaration comporte un plan de mesures à caractère contraignant dans lequel les partenaires de la formation professionnelle ont défini les mesures qu'ils allaient déployer en priorité. La plupart de ces mesures, qui sont achevées ou en bonne voie, contribuent notamment à la gestion du savoir ainsi qu'à l'information, la sensibilisation et le soutien des acteurs concernés. La CTFP a clairement indiqué qu'elle continuerait à traiter cette thématique durant les années 2025 et 2026.



Le déploiement de ces mesures s'opère dans le cadre des compétences légales des différents acteurs. Un groupe de coordination a été mandaté par la CTFP pour accompagner les travaux de mise en œuvre pendant les années 2023 et 2024. À la fin de l'année 2024, l'état d'avancement des travaux se présente comme suit :

Mesures portées par la Confédération

- Mandatée par la Confédération, l'entreprise Ecoplan a établi un état des lieux de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger. Les premiers résultats intermédiaires ont été publiés et l'étude finalisée sera disponible au début de l'année 2025.
- Plusieurs fois par an, le SEFRI mène des actions de communication autour de la certification professionnelle pour adultes sur divers médias sociaux dans le but d'informer et de sensibiliser les adultes et les entreprises. Il met également à la disposition de tous les partenaires le matériel d'information adéquat.

Mesures portées par les cantons

- Dans le cadre du projet « Offres adaptées aux besoins des adultes », les cantons ont complété le registre des écoles professionnelles – nouvel outil du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) – en publiant des offres pour adultes proposées dans des écoles professionnelles cantonales ou des établissements subventionnés par les cantons.
- Dans le contexte du projet « Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis », la commission Formation et qualification des adultes (CFAQ) a élaboré un document regroupant des informations sur la réduction ou la prolongation de la durée d'apprentissage ainsi que sur l'apprentissage à temps partiel.

Mesures portées par les employeurs

- Au début de l'année 2024, les employeurs ont discuté de la certification professionnelle pour adultes lors de leur conférence Ortra. L'Union patronale suisse (UPS) et l'Union suisse des arts et métiers (usam) encouragent par ailleurs les associations de branche à communiquer régulièrement sur la certification professionnelle pour adultes.
- L'UPS a mené une enquête auprès des entreprises afin de connaître leurs besoins en matière d'obligation pour les adultes sous contrat d'apprentissage de rester dans l'entreprise. Environ 60 % des entreprises interrogées préfèrent laisser à leurs collaborateurs le choix de quitter ou non l'entreprise durant ou après la période de formation et ne fixent donc aucune obligation contractuelle. Les quelque 40 % restants indiquent que les personnes en formation doivent faire preuve d'un certain engagement vis-à-vis des entreprises qui se sont investies financièrement durant leur formation.

Mesures portées par les employés

- Travail.Suisse a consacré un chapitre du « Document du Congrès 2023. Positions et revendications 2023-2027 » à la certification professionnelle pour adultes et a publié des articles à ce sujet sur les médias sociaux des fédérations membres.
- En 2023, l'Union syndicale suisse (USS) a abordé la question de la certification professionnelle pour adultes lors de l'assemblée de l'Initiative des villes pour la politique sociale et lors de la Table ronde des écoles polytechniques fédérales sur les défis de la formation professionnelle en Suisse. En 2024, elle a approuvé un document recensant des mesures à mettre en place dans le domaine de la certification professionnelle pour adultes.

Les mesures en cours ou achevées dans le cadre de la déclaration d'engagement concernant la certification professionnelle pour adultes contribuent au développement constant des conditions-cadres pour la qualification des adultes dans la formation professionnelle initiale. Le groupe de coordination « Certification professionnelle pour adultes » considère qu'il est important de poursuivre le dialogue avec les partenaires de la formation professionnelle. C'est là un moyen de continuer à

discuter et à accompagner de manière coordonnée les évolutions en lien avec la certification professionnelle pour adultes telles que le développement d'offres destinées aux adultes ou le financement des coûts relatifs à la certification professionnelle. Fort de ce constat, le groupe de coordination a proposé de prolonger son mandat de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2026. Les participants au Sommet national de la formation professionnelle de 2024 ont approuvé cette proposition.



8 **Paquet de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure**

Le Conseil fédéral a chargé le SEFRI d'élaborer un paquet de mesures visant à accroître l'attrait de la formation professionnelle supérieure. Le but est d'améliorer la visibilité et la réputation des écoles supérieures, des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs. Il s'agit également d'harmoniser les conditions au sein du degré tertiaire. La procédure de consultation relative à ce paquet de mesures a eu lieu du 14 juin au 4 octobre 2024. Le message correspondant sera soumis au Parlement pour délibération d'ici l'été 2025.



La procédure de consultation relative à la modification des bases légales concernées a eu lieu du 14 juin au 4 octobre 2024. La prochaine étape consiste à élaborer le message correspondant en se basant sur les résultats de la procédure de consultation et de le soumettre au Parlement. Il est prévu que le Conseil fédéral transmette le message aux Chambres fédérales au plus tard d'ici la fin du premier semestre 2025.

Ce paquet de mesures s'inscrit dans le prolongement des travaux menés dans le cadre du projet « Positionnement des écoles supérieures ». Les autres mesures qui ont été adoptées en parallèle ne nécessitent pas d'adaptations légales au niveau fédéral. Elles portent notamment sur le renforcement de la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et ceux des hautes écoles et sur l'optimisation des conditions-cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions (financement cantonal et gouvernance dans le domaine des ES).

Paquet de mesures

9

Introduction d'un droit à l'appellation « école supérieure » : la visibilité des ES en tant qu'institutions sera renforcée. Désormais, seuls les établissements qui proposent une filière de formation ES reconnue pourront utiliser l'appellation « école supérieure ».

Introduction des compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure : les compléments de titre soulignent le fait que les diplômes correspondants appartiennent au degré tertiaire et renforcent leur visibilité.

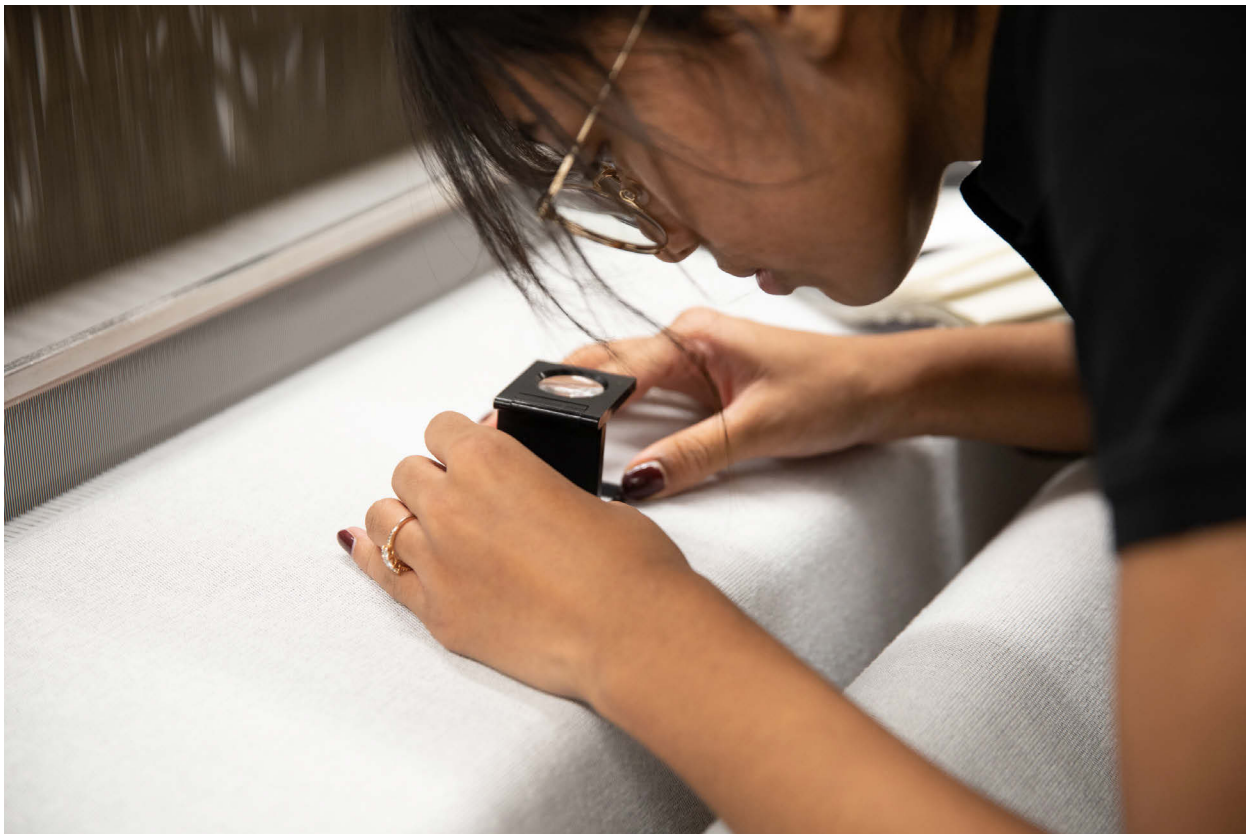
Introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire possible pour les examens fédéraux : les examens doivent toutefois continuer à être proposés dans chacune des langues officielles.

Flexibilisation des études postdiplômes (EPD ES) : à l'avenir, les EPD ES ne devront plus être soumises à une procédure de reconnaissance fédérale et pourront être lancées de manière autonome par les écoles supérieures.



10 Évaluation de la structure de gouvernance

Au début de l'année 2021, les partenaires de la formation professionnelle ont redéfini les bases de leur collaboration et mis en place une nouvelle structure de gouvernance dans le but de traiter les questions stratégiques de manière plus efficace en misant sur une meilleure concertation. Cette structure s'articule autour de nouveaux organes et instruments tels que la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), les forums de dialogue et les groupes d'experts. Une évaluation était prévue au bout de trois ans. L'évaluation qui a été réalisée est positive, mais elle fait aussi ressortir des points à améliorer.



L'objectif de l'évaluation était de porter un regard critique sur le fonctionnement de la nouvelle structure de gouvernance de la formation professionnelle et de proposer des ajustements si nécessaire. Menée en tant que projet dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 », l'évaluation s'est déroulée en deux temps. Une enquête à grande échelle a tout d'abord permis aux partenaires de la formation professionnelle de s'exprimer et de faire part de leurs opinions et expériences. À partir des éléments recueillis, le bureau de conseil Interface Politikstudien Forschung Beratung a rédigé un rapport contenant des recommandations. Ensuite, dans l'idée d'avoir un deuxième avis, le professeur Patrick Emmenegger de l'Université de Saint-Gall a été chargé, en tant qu'expert, d'analyser les résultats de l'enquête. Il a validé ces résultats et a en outre formulé ses propres recommandations.

L'évaluation a montré que la structure de gouvernance est jeune et peut être améliorée, mais qu'elle est fondamentalement viable. Les optimisations doivent se faire en continu. Les améliorations concernent principalement les processus internes de la CTFP, l'optimisation des forums de dialogue et la clarification des rôles des acteurs. De légères adaptations ont été recommandées, comme clarifier les processus internes de la CTFP, harmoniser les forums de dialogue et garantir une implication globale de tous les acteurs de la formation professionnelle.

Préférer les petits ajustements aux grands changements

Interface recommande de conserver les aspects qui fonctionnent bien (p. ex. méthode de travail de la CTFP, interaction avec les groupes de projet) et de procéder à des améliorations ponctuelles. Il s'agit par exemple de préciser les processus de préparation des séances et de définition des thèmes ou d'harmoniser certains aspects des forums de dialogue.

Définir les processus au sein de la CTFP

Selon l'évaluation, certains processus internes de la CTFP ne sont pas clairs. Il y a principalement deux questions qui se dégagent : comment la CTFP lance-t-elle des projets et comment prend-elle en compte les discussions dans les forums de dialogue ?

Optimiser les forums de dialogue

Selon les résultats de l'enquête, certains aspects des forums de dialogue doivent être harmonisés. Il faudrait par exemple fournir suffisamment d'informations en amont pour que les participants puissent se préparer au mieux et prévoir assez de temps pour les échanges avec les autres participants.

Étudier la création d'une structure pour les prestataires de formations continues à des fins professionnelles

Le forum de dialogue des prestataires de la formation et de la formation continue ayant été dissous, il manque une solution de remplacement pour les prestataires de formations continues. Interface considère que cette dissolution est certes pertinente, mais qu'elle laisse un vide pour les prestataires concernés.

Intégration d'institutions de formation à la CTFP

Selon les informations recueillies, les institutions de la formation professionnelle, notamment les écoles supérieures et les écoles professionnelles, ne sont pas satisfaites de la manière dont elles sont représentées au sein de la CTFP. Interface suggère de garder cette problématique à l'esprit, mais de ne pas augmenter, pour l'instant, le nombre de membres de la CTFP.

Création de groupes d'experts

Lors des entretiens et dans l'enquête en ligne, plusieurs personnes ont émis le souhait que des groupes d'experts soient créés. La mise en place de groupes d'experts pourrait permettre d'avoir à la fois un regard extérieur objectif et un apport d'expertise dans les travaux et les projets des partenaires de la formation professionnelle.

Comme l'indique le [rapport final](#) du projet « Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle », la nouvelle structure fait ses preuves. Il n'y a pas lieu de mener de grandes réformes, mais plutôt de petits ajustements à des fins d'optimisation.

La CTFP a saisi l'occasion offerte par l'évaluation de clarifier ses processus et d'améliorer l'intégration des acteurs dans la nouvelle structure. Elle a donc lancé les travaux correspondants à l'été 2024 et démarré une procédure d'adaptation de son règlement d'organisation. Ces travaux seront achevés au premier trimestre 2025.



La CTFP, ses tâches et sa composition

La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) constitue l'interface entre les différents organes (niveau opérationnel) et le Sommet national de la formation professionnelle (niveau politique). Elle prépare le Sommet national et veille à ce que les décisions qui y sont prises soient mises en œuvre conformément aux compétences juridiques respectives. Elle délibère de questions relevant du niveau opérationnel et œuvre pour que des solutions y soient apportées au niveau stratégique. La CTFP suit par ailleurs l'évolution du marché des places d'apprentissage. Le règlement d'organisation régit son organisation et ses procédures.

La CTFP se compose de sept membres (état à fin 2024) :

Organisations du monde du travail (Ortra)

- Nicole Meier, responsable du secteur éducation et formation, Union patronale suisse (UPS)
- Dieter Kläy, responsable du dossier du marché du travail et de la formation professionnelle, Union suisse des arts et métiers (usam)
- Nicole Cornu, secrétaire centrale responsable du dossier de la politique de la formation, Union syndicale suisse (USS)
- Gabriel Fischer, responsable du dossier de la politique de formation, Travail.Suisse

Cantons

- Christophe Nydegger, président, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Niklaus Schatzmann, vice-président, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Peter Marbet, secrétaire général adjoint, responsable du domaine Formation professionnelle et secondaire II formation générale, Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP (invité permanent)

Confédération

- Rémy Hübschi, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), président de la CTFP

Le secrétariat de la CTFP est rattaché au SEFRI.

Direction : Aude Jaunin et Sina Schlumpf, responsables de projet, unité Politique de la formation professionnelle, et Sina Schlumpf (jusqu'au 30 novembre 2024).

« Formation professionnelle 2030 » – aperçu des projets 2024

Au 31 décembre 2024, l'initiative « Formation professionnelle 2030 » englobe six projets en cours visant à développer et à moderniser la formation professionnelle.

Les projets ci-dessous ont été finalisés en 2024:

- [Accès des personnes sourdes ou malentendantes à la formation professionnelle](#)
- [Révision du profil de qualification et des conditions de réussite de la formation des conseiller-e-s en orientation professionnelle, universitaire et de carrière](#)
- [Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle](#)
- [Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes](#)
- [Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis](#)
- [Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle.](#)

Contact :

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Secrétariat de la CTFP
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

www.tbbk-ctfp.ch
tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch